

**Postulat Claire Attinger Doepper et consorts demandant plus d'efforts sur la formation pour diminuer le nombre de chômeurs-euses**

*Texte déposé*

La révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2011 a eu pour conséquence de précipiter encore plus rapidement les chômeurs et les chômeuses de longue durée dans le système d'aide sociale cantonale et risque donc de provoquer un transfert de charges sur les cantons.

Considérant que le manque de formation est un frein important pour retrouver un emploi, le développement de mesures qualifiantes pourrait être intensifié.

En effet, le manque de formation professionnelle représente un risque majeur d'inemployabilité. « Les chiffres montrent clairement l'importance de la formation pour accéder au marché de l'emploi : les groupes de population qui ont un faible niveau de formation ont plus de peine que d'autres à prendre pied sur le marché de l'emploi et à réaliser un revenu suffisant pour pourvoir entièrement à leur entretien ». <sup>1</sup> Dès lors, les chômeurs et chômeuses de longue durée, celles et ceux qui n'ont pu ni effectuer de formation post-obligatoire ni bénéficier d'une formation continue, ont un risque accru d'exclusion professionnelle.

Aujourd'hui, la mise en oeuvre du Revenu d'insertion (RI) est assurée pour l'essentiel par les centres sociaux régionaux (CSR) et, pour ce qui est des mesures d'insertion professionnelle (MIP), par les offices régionaux de placement (ORP)

Des investissements concrets dans le domaine de la formation créeront les conditions permettant aux personnes sans emploi de sortir de l'aide sociale.

Si le nombre de chômeurs de longue durée a augmenté ces dernières années, le nombre de personnes au RI <sup>2</sup> a également pris l'ascenseur avec une augmentation de plus de 12% entre le mois d'octobre 2010 et octobre 2011. Le communiqué de presse du 9 janvier 2012 sur la situation du marché du travail dans le canton de Vaud précise : « (...) le canton de Vaud rassemble à lui seul 50% de tous les bénéficiaires de l'aide sociale inscrits comme chômeurs en Suisse. »

Pour répondre à ces nouveaux besoins, il est nécessaire d'établir un état des lieux de la politique de réinsertion effectuée par le Service de l'emploi, de chercher de nouvelles pistes afin d'optimiser au mieux cette politique publique.

Ce postulat propose que le canton intensifie et promeuve de nouvelles mesures telles que :

- La prospection intensive de places de stage longue durée auprès d'entreprises privées.
- Le soutien aux entreprises d'insertion travaillant notamment dans des domaines innovants (tels que les énergies vertes).

---

<sup>1</sup> Rapport social statistique suisse 2011 - OFS- 2011

<sup>2</sup> [http://www.scris.vd.ch/Data\\_Dir/ElementsDir/7299/1/F/FicheRI\\_10-2011.pdf](http://www.scris.vd.ch/Data_Dir/ElementsDir/7299/1/F/FicheRI_10-2011.pdf)

Revenu d'insertion (RI), Vaud, octobre 2011

- Développer et intensifier davantage l'utilisation de l'allocation de formation (AFO) qui permet d'offrir aux personnes de plus de 30 ans, sans formation, d'entreprendre une formation qualifiante (par ex. CFC) et prise en charge par la LACI.
- Mettre sur pied des projets-pilotes de (ré-)apprentissage et de formation professionnelle de base pour les chômeurs de longue durée en collaboration avec les partenaires usuels (assurance-chômage, aide sociale, assurance invalidité, voire d'autres financements en matière de formation professionnelle).

*Demande le renvoi à une commission.*

Lausanne, le 24 janvier 2012.

*(Signé) Claire Attinger Doepper et 29 cosignataires*

**Mme Claire Attinger Doepper** : — En 2010, avec un taux moyen de chômeurs de 5,6% contre 3,9% au niveau suisse, notre canton se classait au troisième rang des cantons les plus touchés par le chômage. Ces chiffres proviennent de l'annuaire statistique reçu la semaine dernière, qui précise que la tendance à la hausse du nombre de chômeurs de longue durée s'est poursuivie au printemps 2011 suite à la révision de la loi sur l'assurance-chômage entrée en vigueur en avril de la même année. Cette révision qui, je vous le rappelle, réduit le nombre d'indemnités, a pour conséquence de précipiter encore plus rapidement les chômeurs et les chômeuses de longue durée dans le système de l'aide sociale. Le nombre de demandeurs d'emploi au bénéfice du revenu d'insertion (RI) va donc augmenter en 2012. C'est ainsi démontré : il y aura clairement un transfert de charges sur les cantons. Dès lors, toutes les mesures dotant les chômeuses et les chômeurs d'outils supplémentaires pour décrocher un nouvel emploi doivent être explorées et soutenues.

C'est dans ce contexte que mon postulat propose d'intensifier les mesures, à la fois formatives, qualitatives et insérantes, et d'en développer en suffisance. Pour mémoire, l'organisation des différentes mesures offertes aujourd'hui aux chômeurs bénéficiaires du RI se déroule de la manière suivante. Je cite le rapport de mai 2011 du Département de la santé et de l'action sociale : « Le RI comprend une aide financière versée sous condition de ressources et en fonction de normes cantonales. Des mesures d'insertion sociale ou professionnelle sont également offertes aux bénéficiaires pour faciliter leur réintégration sur le marché du travail et leur permettre ainsi de recouvrer leur indépendance financière, ainsi que des prestations d'appui social. La mise en œuvre du RI est assurée pour l'essentiel par les centres sociaux régionaux et, pour ce qui est des mesures d'insertion professionnelle, par les offices régionaux de placement, les ORP. » Ces ORP sont ainsi directement en lien avec le Service de l'emploi qui se charge de développer les mesures appropriées en collaboration avec les institutions reconnues, telles que l'assurance-chômage, la formation professionnelle, les associations avec mandat d'insertion, etc. Il faut toujours garder en mémoire que, si on n'est pas entré dans le train de la formation, le risque de pauvreté et de dépendance aux régimes sociaux s'accroît.

Pour élargir de nouveaux champs d'action, autres que ceux déjà mis en place par le Service de l'emploi, ce postulat suggère quelques pistes, non exhaustives, à creuser. Par exemple, qu'en est-il de la prospection de places de stage de longue durée auprès d'entreprises privées ? ou du soutien auprès d'entreprises d'insertion travaillant dans les énergies vertes ? ou de la formation dans ces nouveaux domaines d'activité ? Relativement peu utilisées, les allocations de formation devraient faire de la prospection

de places d'apprentissage, offrir une mise à niveau scolaire et du soutien pendant la formation. Cette partie pourrait bien être financée par le budget RI « Mesures d'insertion professionnelles ». On pense évidemment au succès remporté par le programme « Jeunes adultes en difficulté » et à son extension à d'autres catégories de la population, plus âgées, dans un programme de mesures pour adultes en difficulté. Vous l'avez compris, à travers ce postulat nous souhaitons voir propulsé au premier rang des programmes à construire toutes les mesures d'insertion incluant un projet de formation permettant de décrocher plus facilement un emploi pérenne et de qualité.

*Dans son développement écrit, cosigné par au moins 20 députés, l'auteure demande le renvoi direct à une commission pour examen préalable.*

**Le postulat est renvoyé à l'examen d'une commission.**